

Continuités et discontinuités dans l'histoire du prescriptivisme français

Douglas A. Kibbee

University of Illinois at Urbana-Champaign
dkibbee@illinois.edu

Un principe de la linguistique moderne est la distinction entre la linguistique descriptive et la linguistique prescriptive. Celle-là concernerait des phénomènes naturels et donc scientifiques; celle-ci serait artificielle, de la linguistique folklorique. Cependant, la linguistique descriptive est beaucoup plus sujette aux mouvements culturels qu'elle ne l'admet, et le prescriptivisme est tellement universel qu'il doit être considéré un phénomène naturel et mérite donc une étude scientifique.

La linguistique moderne condamne le prescriptivisme pour plusieurs raisons :

1. Les prescriptivistes rejettent tout changement et toute variation;
2. Les prescriptivistes n'expliquent pas bien pourquoi une expression doit être condamnée ;
3. Les prescriptivistes recyclent les mêmes shibboleth au cours des siècles sans que ces "fautes" soient vraiment problématiques (selon la linguistique descriptive).¹

Comme nous verrons, les prescriptivistes ont diverses opinions concernant le changement et la variation. L'explication du « pourquoi » manque à tout jugement de grammaticalité, celui du générativiste autant que celui du prescriptiviste. Pourquoi ne seraient-elles pas « vraiment problématiques » ? Parce que tout le monde parle comme ça, parce que l'emploi de telle structure ne nuit pas pas à la compréhension, etc. Pourtant, tout école de linguistique dépend de jugements de grammaticalité et d'acceptabilité. Digressons un moment pour parler brièvement de ces notions, car c'est un excellent exemple de comment l'histoire des théories linguistiques peut informer les concepts de base de la linguistique contemporaine.

Les jugements de grammaticalité et d'acceptabilité sont depuis toujours la base de la grammaire. Dans la linguistique du XXe siècle le jugement de grammaticalité fait partie de la compétence grammaticale, tandis que le jugement d'acceptabilité se situe dans le domaine de la performance, où des facteurs dits « extra-linguistiques » jouent un rôle. Par exemple, Chomsky (*Aspects of the Theory of Syntax*) proclame :

[...] let us use the term « acceptable » to refer to utterances that are perfectly natural and immediately comprehensible without paper-and-pencil analysis, and in no way bizarre or outlandish. Obviously, acceptability will be a matter of degree, along various dimensions. One could go on to propose various operational tests to specify the notion more precisely (for example, rapidity, correctness, and uniformity of recall and recognition, normalcy of intonation). [...] The more acceptable sentences are those that are more likely to be produced, more easily understood, less clumsy, and in some sense more natural. The unacceptable sentences one would tend to avoid and replace by more acceptable variants, wherever possible, in actual discourse.

The notion « acceptable » is not to be confused with « grammatical ». Acceptability is a concept that belongs to the study of performance, whereas grammaticalness belongs to the study of competence [...] Like

acceptability, grammaticalness is, no doubt, a matter of degree but the scales of grammaticalness and acceptability do not coincide. [...] it is unlikely that a necessary and sufficient operational criterion might be invented for the much more abstract and far more important notion of grammaticalness. The unacceptable grammatical sentences often cannot be used, for reasons having to do, not with grammar, but rather with memory limitations, intonation and stylistic factors, « iconic » elements of discourse... (1965 : 10-11)

Ainsi la notion d'acceptabilité dépend du contexte, tandis que la notion de grammaticalité relève (dans la théorie chomskyenne) de l'organe linguistique, quelle que soit la nature de cet organe. L'acceptabilité proposée par Chomsky comprend un mélange de critères assez disparates : la fréquence, les normes de production phonologique (débit et intonation) du locuteur, la réception chez l'auditeur ainsi que des évaluations purement subjectives (maladroit 'clumsy' ; normal ; naturel ; correct). La distinction entre l'acceptabilité et la grammaticalité disparaît si on n'accepte pas la notion de l'organe linguistique localisé dans le cerveau. Acceptabilité et grammaticalité sont des espaces dans un continuum, non pas deux continua distincts.

Dans ce cas, la prescription est un facteur parmi d'autres dans la formation de ces jugements. Il n'a pas de jugement linguistique qui ne soit influencé par les jugements que nous avons appris, soit de nos parents, soit de nos amis, soit de nos maîtres. L'acte de juger est un phénomène naturel qui fait partie de notre science, et doit être étudié comme les autres aspects de la linguistique.

Mon propos n'est pas de défendre les prescriptivistes. Mais je crois qu'une première démarche, dans l'étude du prescriptivisme, est d'analyser à fond les textes prescriptifs, comme modèles les plus extrêmes sur le gradient de la correction grammaticale. Cette correction grammaticale est ce qu'il y a de plus naturel dans le comportement linguistique, peut-être même dans le comportement humain. Dans cette intervention nous considérerons la nature du prescriptivisme français au cours des siècles, ses continuités et ses discontinuités, et ce que cette étude nous dit sur la linguistique descriptive et la linguistique prescriptive.

Pour la langue française une première période de prescriptivisme commence à la fin de ce que nous appelons aujourd'hui le Moyen Âge. Au quatorzième siècle la régularisation des formes employées dans les chartes et dans d'autres documents officiels reflète une politique royale de centralisation (voir Lusignan 2004). La création d'une bureaucratie royale – les postes de baillis et sénéchaux, la chancellerie et ainsi de suite – suppose une formation particulière reflétée dans les formulaires. Voici le début de nos annales du prescriptivisme. Dans le formulaire d'Odart Morchesne, par exemple, nous trouvons une règle pour distinguer deux homophones : *faites* (2^e personne du pluriel du verbe *faire*) et *faictes* (participe passé du même verbe) (Guyotjeannin & Lusignan 2005 : 146).

Dans ces chancelleries on débat également les choix lexicaux. Pour désigner un homme dépendant d'un seigneur, les Poitevins préfèrent *roturier*, les Normands *cottier*, les Orléanais *coustumier*, et les Picards *homme de poesté*. C'est le terme poitevin qui s'étendra dans tout le pays. Dans son formulaire, Morchesne prescrit l'emploi de certains termes : on ne devrait pas employer les mots *commettons* et *commandons* si c'est le roi qui parle, car le préfixe signale une collaboration et le roi est souverain (Guyotjeannin & Lusignan 2005 : 172). Enfin, la prescription syntaxique s'y trouve aussi, comme le rappel qu'il faut employer le subjonctif après la conjonction *comme* (Guyotjeannin & Lusignan 2005 : 180).

Ces efforts n'auront pas de suite parce que la Guerre de Cent Ans intervient pour détourner l'attention du roi de ces questions linguistiques. Dès la fin de cette guerre, le roi Charles VII poursuit la mise en écrit du droit coutumier, un processus qui comprend l'homologation par le Parlement de Paris, y compris la régularisation

de la langue juridique (voir Grinberg 2006). Les procès-verbaux de ce processus et les commentaires du parlement constituent une riche source de commentaires linguistiques prescriptifs, comme l'indique le titre d'un ouvrage comme *Les coutumes du pays et baillage Dauxerre nouvellement rédigées et mises par escript avec le procès-verbal par les gens des trois estatz dudit baillage. Et corrigées par la court de Parlement* (Couron & Terrin 1975 : 44).

Ces prescriptions dans le domaine juridique retrouveront leur écho dans l'usage quotidien. Beaucoup de grammairiens du XVI^e siècle ont une formation en droit, par exemple Louis Meigret, issu d'une famille de juristes lyonnais. Ce n'est donc pas étonnant que les métaphores politico-légales pénètrent la grammaire. À partir du commencement des guerres de religion (1560) jusqu'à la capitulation des frondeurs (1653), une bataille se livre entre ceux qui soutiennent le pouvoir souverain du roi, et ceux qui trouvent ce pouvoir tyrannique. Les « Monarchomaques » des années 1570, par exemple, dénoncent la tyrannie en revendiquant le droit de résistance, la souveraineté du peuple, et l'obéissance conditionnelle (Mellet 2007 :15). De l'autre côté se range Jean Bodin, qui se situe entre les critiques protestants du pouvoir absolu et les partisans de la tyrannie à la Machiavel.

En parallèle, dans les commentaires prescriptifs, les grammairiens disputent les sources de la langue française, et ensuite la variation dans la langue française en termes qui rappellent les luttes politiques. Les critiques du langage du palais reflètent ainsi la revendication des droits du roi souverain contre les limites qu'imposerait le Parlement. La condamnation des provincialismes est l'aspect grammatical d'un raisonnement politique qui veut subjuguier la noblesse à la volonté du roi.

Trippault, par exemple, dans son dictionnaire étymologique (1581), intègre de nombreux commentaires contre le parler des courtisans (*arrhe, attacher, cher*, etc.) :

- Attacher, d'où sont dictes Attaches... Le Courtisan dira Attaquer, de l'Italien Attachar, ou s'il veut Italianiser, il Picardizera. Car le Picard dict Kat, Kien. (1581:30)

et contre la langue de l'église réformée (e.g., *cagot*) :

- Cagot, marque de l'ancienne louange d'un homme vertueux pour assister souvent aux seruites & prieres qui se font en la sainte Eglise Catholique...Mais il n'y a point, ou bien peu de mots d'honneur, que les peruers ne detournent en blasme par calumnie. (1581:58)

mais l'emploi de provincialismes ne le dérange pas (*athaner, calinaire*) :

- Athaner, en Bourgogne [*sic*], tuer (1581:30)
- Calinaire, mot Prouençal qui signifie amoureuse, ou amie d'un bel homme (1581:60)

Les critères de fréquence et de classe sociale trouvent leur place dans les commentaires sur l'orthographe, la prononciation, et le choix des mots. Trippault parle du « commun langage » dans ses commentaires sur *bardou* (« mot fort ancien pour un lourdauld, homme qui n'a l'esprit gaillard, & lequel comme nous parlons en commun langage a tousiours sa iournée faicte », 1581 :41), sur *beycycles* (« ou besycles ainsi qu'on escrit cōmunement & prononce l'on pour Bicycles », 1581:46), et sur *calamar* (« que le populaire appelle Galemar », 1581:58). Trippault est assez indifférent à la variation. Ses commentaires sont bourrés d'expressions comme « aucuns disent » ou « aucuns escriuent », sans condamnation. Cependant, il s'en prend aux emprunts, par exemple aux italianismes de la cour, comme dans ses articles sur *amasser* et *cher* :

- Les rudes François en quelques lieux disent amasser, pour tuer, mais c'est de l'italien, Masser. (1581:12)
- Cher ... Les François Italianizez vsent de Chere, pour face & visage, de chiera (1581:75)

et également aux emprunts tirés d'autres langues:

- Carous, mot d'Allemands quand ils se chargent de vin... Nos nouveaux François en ont engendré Caroussier, voullans vser du mestier des-dicts Allemands (1581:62).

Le rejet de l'emprunt figure largement dans les commentaires d'Henri Estienne, directement dans ses *Deux dialogues* (1578) et parfois dans ses *Hypomneses* (1582). Estienne offre ce deuxième texte aux étrangers qui apprennent le français tout en soulignant son utilité pour les locuteurs natifs. Dans les *Hypomneses* il remarque sans condamnation la variation régionale, comme l'emploi savoyard de *gentils* au lieu de *gentilhommes* (1582:154). Pourtant, il faut se méfier du parler des Wallons, surtout dans l'emploi des temps du verbe (la distinction entre le passé composé et le passé simple, 1582:191).

Lorsqu'il ne s'agit pas de variation géographique, la variation libre de deux structures est souvent admise:

Nec nulla sunt verba ante quae non semper geminatur pronomen, licet idem semper sit vsus. Dicimus enim, *Nous nous rions de luy*, vel *Nous rions de luy*, vnum atque idem significantes. (1582:165).

Et il y a aussi quelques verbes devant lesquels on ne redouble pas toujours le pronom, bien que l'emploi soit toujours le même. Car on dit *Nous nous rions de luy* ou *Nous rions de luy*, avec une seule et même signification. (Traduction Chomarat)

Il base ses recommandations sur la fréquence, sans trop y insister, par exemple dans la place de l'adjectif, lorsqu'il y en a deux qui normalement se mettraient devant le nom: *un cheval bel et bon*, *un bel et bon cheval* (*Paulo tamen magis ordo posterior in vsu esse videtur* – 'il semble pourtant que la deuxième place soit la plus usitée' 1582:158).

Il y a quand même des gens qui parlent bien et d'autres qui parlent moins bien:

Nam *Vn homme sot*, non memini me ex iis qui recti & emendati sermonis periti essent, audire: sed tantum *Vn sot homme*, vel *Vn sot*, absque substantiui adiectione. (1582:158)

Car *un homme sot*, je n'ai pas souvenir de l'avoir entendu dire par des personnes expertes en langage correct et pur, mais seulement *Un sot homme* ou *Un sot*, sans addition de substantif. (Traduction Chomarat)

Mais même là Estienne admet des doutes. En présentant l'emploi des pronoms avec le verbe parler il précise :

...enim non dicatur *Il a parlé moy*, sed tantum *il a parlé à moy*...non tamen vsitatum est duntaxat *Parlez à moy*, ... sed aliquo in vsu est etiam *Parlez moy*: sicut non solum dicitur, *Il a parlé à moy*, sed etiam *Il m'a parlé*. Verum aliquis sermonis eorum qui purius loqui existimantur obseruator, contendet fortasse, *Parlez à moy*, & *Il a parlé à moy*, dicendum potius esse quum nihil adiicitur: at verò *Parlez moy* & *Il m'a parlé*, cum adiectione: hoc modo, *Parlez moy de cela*, vel *Parlez moy autrement*... (1582 :170-171)

...quoi qu'on ne dise pas *Il a parlé moy*, mais seulement *Il a parlé à moy*...pourtant on n'emploie pas seulement *Parlez à moy*, mais *Parlez moy* est aussi en usage, de même qu'on dit non seulement *Il a parlé à moy*, mais aussi *Il m'a parlé*. Toutefois un observateur de la langue de ceux qui passent pour parler plus purement soutiendra peut-être qu'il faut dire *Parlez à moy* et *Il a parlé à moy* sans complément, mais *Parlez moy* et *Il m'a parlé*, avec complément, comme ceci *Parlez moy de cela* ou *Parlez moy autrement*... (Traduction Chomarat)

Ce ne sont pas des experts mais ceux qui passent pour des experts, et leur opinion n'est pas sûre et certaine. D'autres ne sont pas de bons modèles :

Obiter autem & de adverbio *Là* monebo [...] : ei à quibusdam præfigi vocalem *i*, & dici *Ilà* : sed vulgi potius quàm emendatè loquentium hanc adiectionem esse (1582 :183)

Au passage je donnerai aussi un conseil sur l'adverbe *Là* [...] : quelques-uns le font précéder de la voyelle *i* et disent *Ilà*, mais cette addition est le fait du vulgaire plutôt que de personnes parlant purement. (Traduction Chomarat)

La variation sociale dans la morphologie du verbe est également condamnée même si c'est un emploi très répandu (*beaucoup disent.*) : le vulgaire a tendance à dire *j'alli* plutôt que *j'allai* au passé simple (1582 :194) ; c'est la « lie du peuple » (*faex plebis*, 210). Son attitude vis-à-vis de la langue populaire est partagée, car il reconnaît que la langue du peuple est une source de richesse pour la langue française :

Quòd si pro Gallicis recipienda essent quæcunque plebi sunt vsitata, maxima certè ad Gallicam linguam fieri accessio posset. (1582 :210)

S'il fallait accepter comme français tous [les mots] qui sont employés par la plèbe, cela pourrait constituer certainement un très grand accroissement pour la langue française (Traduction Chomarat)

Il finit par se demander s'il faut considérer « français » tout ce qui se dit n'importe où en France, et par n'importe quelle classe du peuple (1582 :211). Estienne conclut que l'usage est *optimus loquendi magister* (« le meilleur maître du parler », 1582 :198), beaucoup plus fiable que les maîtres de grammaire, tels Jean Pillot (*Gallicae linguae institutio*, 1550), Jean Garnier (*Institutio gallicae linguae*, 1558), Gérard du Vivier (*Les fondamens de la langue Française*, 1574) et même son père Robert Estienne (*Grammatica gallica*, 1557), mais pas – au moins pas toujours – l'usage du peuple. Dans ces critiques d'autres grammairiens, il révèle les bases de ses jugements de grammaticalité, où « la pureté de la langue française » est plus importante que la raison (1582 :214), mais la pureté reste un concept assez vague et il accepte assez souvent (mais pas toujours) la variation.

Au début du XVIIe siècle, Malherbe sera plus sévère. Dans ses commentaires sur la poésie de Desportes, Malherbe critique surtout des fautes de versification : les rimes et les assonances qui déplaisent². Mais à côté de ces commentaires esthétiques, nous retrouvons bon nombre de critiques grammaticales qui reprennent les idées d'Henri Estienne et durcissent le ton. En rejetant la variation linguistique qu'il trouve chez Desportes, il exclut les influences étrangères qui risquent de nuire au génie de la langue française, ce qui devait offenser les nombreux Italiens et Gascons à la cour d'Henri IV au moment où Malherbe arrive à Paris (1605). Le classicisme naissant de Malherbe est une réaction au désordre des guerres de religion et des révoltes du premier quart du XVIIe siècle. Il croit fermement en l'absolutisme, implorant le Cardinal de Richelieu de « tromper les complots de nos séditeux, et soumettre leur rage aux pouvoirs légitimes » (v. 7-8, 1874: 284), et le roi de « donner le dernier coup à la dernière tête de la rébellion » [de La Rochelle] (v. 3-4, 1874:287). Le roi gouverne par droit divin : « ta cause est la cause de Dieu » (v. 38, 1874:289).

Cet absolutisme politique se traduit dans le domaine de la grammaire par la recherche de la clarté. Dès son arrivée à Paris en 1605 on a reconnu son autorité et lui a demandé de trancher les questions grammaticales. Même le roi s'est soumis à Malherbe, lui disant « Sire, vous êtes le plus absolu roi qui aye jamais gouverné la France » (Malherbe 1874:xxvi).³ Malherbe n'a jamais écrit de manuel de grammaire. Ses règles se trouvent

dans ses commentaires en marge des textes poétiques de Desportes, où il se prononce sur les questions de langue telles:

- les archaïsmes⁴;
- les provincialismes, les latinismes et les xénismes⁵;
- les registres du français inconnus à la cour⁶ ;
- l'ordre des mots⁷ ;
- la répétition et l'omission dans l'emploi du pronom sujet, des déterminants, des conjonctions et des prépositions⁸ ;
- la variation dans la morphologie verbale⁹;
- les compléments du verbe¹⁰
- les temps et les modes du verbe¹¹
- le genre des noms¹²
- la syntaxe de l'accord¹³
- l'emploi de l'adjectif comme adverbe¹⁴
- la syntaxe de la négation¹⁵
- l'emploi de diminutifs¹⁶
- Et surtout, le choix lexical¹⁷

Même son élève Racan reconnaît que ses notions de rigueur lexicale et grammaticale seront perçues comme une tyrannie linguistique, imposée par un petit nombre de fétichistes de la langue (Malherbe 1874 :xxvii). Cette critique sera poursuivie par plusieurs literati dans la première moitié du XVIIe siècle – les libertins, le théologien et romancier Jean-Pierre Camus, Mlle de Gournay, le sceptique La Mothe Le Vayer, le « vieux Gaulois » Scipion Dupleix. *L'issue aux censeurs* que Jean-Pierre Camus rattache à son *Alcime*, les plaidoyers de Théophile de Viau, les plaintes de Mlle de Gournay sont des protestations contre la servitude linguistique au moment où s'installe l'absolutisme royal. Les débats entre les Monarchomaques et les partisans de la souveraineté du roi se reproduisent dans ces querelles de grammairiens. Camus se demande “de quel oeil les plus scauans & solides esprits peuuent-ils voir en France la Republique des lettres...reduitte sous la domination de quelque peu d'esprits qui en vsurpent la tyrannie? Ceste France Mere des arts, & sur tout de l'Eloquence,...gemira-elle long-temps sous ceste seruitude? N'y aura-il point de Timoleons qui la remettent en la liberté de parler naïuement & sans affectation, son pur & naturel ramage? (*Issue aux censeurs*, 598). Il relie la censure directement aux problèmes politiques de son jour, par exemple le recours aux États généraux pour limiter le pouvoir d'un roi tyrannique :

Mais qui peut souffrir ce bannissement de ceux [les mots] qui sont plus significatifs & plus énergiques, sans crier à l'iniustice & à la tyrannie, & sans en appeller aux Estats generaux, s'ils s'assemblent iamais pour regler le langage (1625 : 588)

Cette tyrannie constitue une usurpation du pouvoir souverain par un petit groupe de courtisans :

Ils veulent estre creus comme des Oracles, & faire passer sans contredict leurs censeurs pour des Arrests souverains (1625 : 603)

Les règles sont d'autant plus tyranniques parce que secrètes:

La tyrannie des Censeurs dont ie parle est encore plus grande, car non contens de soumettre tout le monde à leurs loix, ils ne les escriuent ny en grosse ny en petite lettre, beaucoup moins les publient-ils, & cependant si quelqu'un peche contre ces maximes imaginaires qui n'ont subsistence que dans le creux de leurs cerueaux, & qu'ils font &

deffont côme il leur plaist, il est aussi tost descrié, condamné & ruiné de reputation enuers
ceux qui les tiennent pour des oracles (1625 : 618-619)

Et hypocrites :

Ils ne veulent, disent-ils, aucune autorité que la raison, veu que l'exemple de ceux qui
nous ont deuané n'est autorisé que par l'vsage, mais c'est une subtilité malicieuse dont ils
se seruent pour mettre leurs raisons (s'ils en ont) en la place de l'autorité, & au lieu de se
rendre aux regles communes & generalement receuës, prendre le dessus de l'vsage, dont
ils empruntent le nom & la puissance pour appuyer leur foiblesse... (1625 : 611-612)

Camus met en question l'hégémonie d'un certain français, dicté par ces courtisans. Il se demande comment on
peut critiquer son français, puisqu'il est né à Paris d'une bonne famille :

La pureté, & la propriété, sont les deux seuls ornemens que ie desire, tout ainsi que la
netteté & la propriété sont requises aux habits, plus que l'affeterie & la mignardise qu'ils
appellent politesse, estant né dans la capitale de la France, & nourry sous le climat qui faict
la loy à nostre langue, où aurois-je appris à parler autrement, que selon le meilleur usage?
(1625: 641)

Mlle de Gournay poursuit ces plaintes, consacrant trois chapitres de ses *Advis* à la langue française (« Du
langage françois » (pp. 72-77), « Des diminutifs françois » (pp. 313-331), et « Deffence de la poésie et du
langage des poètes » (pp. 361-422)), protestant partout le « ioug de la tyrannie » (1634 :318) des « docteurs en
negatiue » (1634 :75). Le poète, doit-il se limiter à la langue commune, à ce qui est compréhensible aux
crocheteurs du Port-au-Foin ? « Lairrons-nous d'aller à deux bonnes jambes, pource qu'un boitteux ne nous
peut suiure avec la sienne éclopée ? & le Soleil lairra-il de luire, à cause que la splendeur de ses rayons
offusque de foibles yeux ? » (1634 :76).

Après la formation de l'Académie Française (1635), la lutte entre despotisme et liberté linguistique
s'intensifie. Dans la lignée de Malherbe, Chapelain et Vaugelas trouvent que l'innovation illimitée des
poètes est une autre sorte de tyrannie, une sorte d'impudence égoïste. Écrivant pour l'Académie, Chapelain
critique les excès qu'il trouve dans *Le Cid* de Corneille : « Il n'est pas icy question de satisfaire les libertins
et les vicieux ... qui ne se soucient pas de voir violer les loix de la Nature pourueu qu'ils se diuertissent »
(1638 : 20). Dans les commentaires spécifiques nous retrouvons les plaintes de Malherbe :

- La négation : Elle n'oste à pas un ny donne d'esperance.

Il falloit, ny ne donne, & l'omission de ce *ne*, avec la transposition de *pas vn*, qui deuoit estre à la fin, font que la phrase
n'est pas Française. (1638 :125)

- L'ordre des mots : quoy que mon amour ait sur moy de pouuoir

Cette façon de parler n'est pas Française; il falloit dire, *quelque pouuoir que mon amour ait sur moy*. (1638 : 159)

- L'emploi des pronoms sujet : I'en cache les deux tiers aussi tost qu'arriuez.

Cette façon de parler n'est pas Française. Il falloit dire, *aussi-tost qu'ils furent arriuez, ou ils furent cachez, aussi-tost
qu'arriuez* (1638 : 170)

Dans la préface de sa traduction du *Voleur ou la vie de Guzman d'Alfarache* (2^e partie), Chapelain se soumet
volontiers à la censure d'une « vertueuse assemblée de gens doctes », qui purgent le français de « mille
superfluités affétées » (2007 : 181). Il contraste l'égoïsme des poètes à la soumission au pouvoir légitime.

La Mothe Le Vayer, l'héritier de la bibliothèque de Mlle de Gournay, n'accepte point cette soumission, qu'il
traite de servitude. Il critique les premiers commentaires de Vaugelas (*Éloquence du françois de ce tems*,

1638). Vaugelas riposte dans ses *Remarques sur la langue française* (1647). La Mothe Le Vayer contre-attaque dans ses lettres à Gabriel Naudé (1648), et beaucoup de ses raisonnements seront repris dans la *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651) de Scipion Dupleix.

Dans un essai *de la liberté et de la servitude* La Mothe Le Vayer décrit comment les mouches, les fourmis et les poissons se font piéger par leurs appétits, et les comparent aux courtisans :

La passion qu'ont tous ces animaux pour ce qu'ils affectionnent le plus n'a rien de comparable aux désirs des hommes de cour qui donnent les plus beaux jours de leur vie, et renoncent volontairement à leur liberté, sur la créance qu'ils prennent de pouvoir un jour satisfaire à tous leurs souhaits. (2007 [1643] : 67)

La liberté de langage est un de leurs premiers sacrifices, dans le désir de plaire aux tyrans. Doit-on s'assujettir à la souveraineté de l'Académie, arme linguistique de la cour, afin de garder sa place dans cette cour ?

Ses *Considérations sur l'éloquence française de ce temps* (1638) traitent les contraintes de Vaugelas de « scrupules ridicules » (1638 : 32), imposant la servitude :

... si faut-il confesser que ceus mesmes d'entre les Orateurs qui se sont le plus assuettis aus lois de la Rhetorique, n'ont pas esté d'aui qu'on vescu dans une si seruite contrainte qu'est celle que beaucoup de personnes s'imposent sur ce suiet, & qu'ils voudroient encore donner au reste du monde. (1638 : 30-31)

Chez La Mothe Le Vayer les verbes qui dénotent les actions de Vaugelas expriment tous cette perte de liberté : *astreindre, assujettir, priver, abolir, détruire, bannir, censurer, empêcher, perdre*. Le résultat est perçu en termes du rapport entre le droit, l'autorité et le peuple : c'est une injustice (1638 : 35) qui donne trop de pouvoir, qui constitue un abus de pouvoir, qui, au lieu de garantir la pureté et la stabilité introduit la corruption inévitable d'une autorité excessive et non méritée.

En grande partie, les objections des critiques de Vaugelas concernent le choix du jury de l'usage. Lorsque Vaugelas condamne la construction *savoir + infinitif*, en disant qu'elle choque beaucoup d'oreilles délicates, La Mothe Le Vayer demande « qui sont ces oreilles délicates, qu'il faille tant considérer, puisque ce ne sont pas celles de nos meilleurs Auteurs ? » ([1648] in 1758, VI, partie II : 25). L'aspect tyrannique de l'usage proposé par Vaugelas est qu'il est, en fait, l'usage uniquement de l'auteur : « Ce seroit une grande injustice à tout un Corps des opinions singulieres, qui ne doivent être considérées que comme le sont celles des particuliers » ([1648] in 1758, VI, partie II : 6). Souvent il se plaint, comme le fera Dupleix, que Vaugelas se trompe, qu'il ignore le véritable usage.

L'unité de la langue se construit chez Vaugelas par la suppression de la diversité. L'unité chez La Mothe Le Vayer se construit dans la diversité : la liberté de choisir est le principe unificateur, car la variété est nécessaire au bon style. « [Vaugelas] veut que tout soit uniforme, & la variété est celle qui agrée le plus » ([1648] in 1758, VI, partie II : 40). Vaugelas se retire à ce qui est strictement nécessaire, une parcimonie qui serait, pour lui, la clé de la netteté. Mais à quel profit appliquerait-on cette parcimonie à une langue jugée, par La Mothe Le Vayer, toujours indigente ([1648] in 1758, VI, partie II : 53) ?

La langue française ne peut supporter la perte de mots, sans ajouter de nouveaux : ce serait, dit Scipion Dupleix dans sa *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651) comme « détruire un édifice, pour cette seule consideration qu'il est vieux, sans en rebastir un autre à la moderne » (1651 : 10). Ces scrupules, poursuit Dupleix, font preuve de la « corruption de siècle », qui veut substituer au raisonnement scientifique

« une trop scrupuleuse pureté du style du langage » (1651 : 5). Leur élégance est affectée, leurs motivations lâches. « En choses douteuses, il faut toujours iuger pour la liberté : de sorte quand on est en doute de la condition d'une personne, à sçavoir si elle est libre ou esclave, il la faut declarer de libre et franche condition. L'estime que cét axiome doit avoir lieu en la controverse touchant la pureté & bonté des termes & des phrases, & que l'usage en doit estre laissé à la liberté d'un chacun » (1651 : 15).

L'usage de Vaugelas est plutôt un abus selon Dupleix. Le désir de plaire caractéristique de la Cour l'entraîne dans l'erreur, selon Dupleix, et pire, dans la servitude : « il faut imiter les Courtisans en la politesse & en l'entre-gent, & mesmes, si vous voulez, en la mode des habits, & de la danse : mais en l'elegance des termes, laquelle ne peut estre sans doctrine, il n'appartient qu'à leurs esclaves de les imiter quand ils s'eloignent si fort des regles & de la raison » (1651 : 531).

Dans cette première période du prescriptivisme français, les participants aux débats élaborent la typologie et les spécificités du genre. La typologie comprend des questions de prononciation, de lexique (la variation régionale, l'emprunt, l'archaïsme, le néologisme, la variation sociale, le sémantisme), la variation morphologique (l'infinitif du verbe, le pluriel des noms, la composition des mots), et la variation syntaxique (les accords, la valence des verbes, l'ordre SVO).

Après la Révolution française, une nouvelle vague d'ouvrages prescriptifs inonde la France. Dans la première moitié du XIXe siècle paraissent plus de soixante-dix ouvrages prescriptifs. Certains visent les fautes d'une certaine région (Villa, *Nouveaux gasconsimes corrigés* (1802) ; Poyart et Tarte, *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres...* (1806) ; Rolland, *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les Hautes et les Basse-Alpes...* (1810)). D'autres cherchent à exciser les locutions vicieuses de la langue nationale (Peignot, *Petit dictionnaire des locutions vicieuses* (1807) ; Munier, *Recueil des locutions vicieuses les plus répandues* (1812). D'autres encore élaborent des règles pour un domaine particulier de la grammaire (Collin d'Ambly, *De l'usage des expressions négatives* (1802) ; Bonneau, *Les participes réduits à deux règles* (1836)).

La formation du nouveau citoyen exige l'universalité de la langue nationale, et d'une seule forme de cette langue. Afin de former les maîtres de cette nouvelle matière du cursus scolaire Urbain Domergue, le grammairien patriote, lance une publication *Le Journal de la Langue Française* en 1784. Cette revue sera publiée, sous divers titres, jusqu'en 1840 et servira de base à la Société des Amateurs de la langue française (fondée en 1791), le Conseil grammatical (1796-1807), l'Académie grammaticale (1807-1811) et la Société grammaticale (fondée en 1818)¹⁸. L'unité nationale s'exprime dans le titre d'un ouvrage de Louis Nicolas Bescherelle, son frère Henri Bescherelle et Litalis de Gaux :

*Grammaire nationale ; ou, Grammaire de Voltaire, de Racine, de Fénelon, de Jean-Jacques Rousseau, de Buffon, de Bernardin de St.-Pierre, de Chateaubriand, de Lamartine et de tous les écrivains les plus distingués de la France, renfermant plus de cent mille exemples, qui servent à fonder les règles, et constituent le code de la langue française...*¹⁹

Au XVIIe siècle on n'osait pas encore citer les poètes comme autorités grammaticales. Dans la première moitié du XIXe la liste des classiques est établie, et comprend même certains auteurs contemporains.

Après la création des institutions d'une linguistique professionnelle (Société Linguistique de Paris (1864), chaires en linguistique aux universités) et l'établissement de l'école républicaine (pendant les années 1880), les textes prescriptifs orientés vers les régionalismes disparaissent. Les lexiques des dialectologues

professionnels remplacent ces ouvrages. Le prescriptivisme de cette période tend plutôt aux traités qui reflètent la notion de la « crise du français ». Ainsi paraissent au tournant du XXe siècle *Le péril de la syntaxe et la crise de l'orthographe* de Théodore Joran et *Le péril de la langue française. Dictionnaire raisonné des principales locutions et prononciations vicieuses et des principaux néologismes* de l'abbé Claude Vincent.

Dans les années 1920 et 1930 se livre la bataille de la grammaire de l'Académie française, marquée par des textes prescriptifs tels *Les remarques de Monsieur Lancelot pour la défense de la langue française* d'Abel Hermant et les deux volumes de *Querelles de langage* du critique littéraire du *Temps*, André Thérive (Roger Puthoste), qui s'intéressent peu à la variation régionale ou aux archaïsmes. Le vrai problème, selon lui, est la langue des « demi-savants » : « un homme prétentieux est beaucoup plus dangereux qu'un illettré, et les 'crocheteurs du Port-au-foin' ne commettent jamais des péchés aussi graves que les logiciens, les académiques, sinon les latiniseurs au rabais, les anglicistes à la manque, les hellénistes du pauvre » (1933, vii).

Dans l'après-guerre ce courant anti-emprunt se poursuit dans des ouvrages comme *Parlez-vous français ?* de René Étiemble (1964), mais le phénomène le plus intéressant de cette période est le rejet de l'absolutisme. Les chroniques de langage publiées dans la presse française deviennent de moins en moins rigide, reflétant les principes égalitaires d'une période où s'élabore la politique des droits humains universels.

Les transformations du prescriptivisme sont illustrées par la comparaison de certaines remarques qu'on retrouve dans presque tous les textes. Nous tracerons maintenant les commentaires sur l'emploi de *malgré que*. Dans les premiers textes du XIXe siècle, la locution est exclue. Molard condamne la phrase *J'y irai, malgré qu'il y soit* en disant :

cette locution n'est pas française. *Malgré* ne se construit qu'avec le verbe *avoir* ; *malgré qu'il* en ait. Quand je dis, *malgré que* vous en eussiez, c'est comme si je disois, quelque mauvais gré que vous en eussiez ; par-tout ailleurs il est préposition. (1803 : 120-121)

La défense absolue de cette construction fait l'accord de nombreux grammairiens : *ne dites pas* (Michel 1807 : 127), *on ne peut pas dire* (Laveaux 1822 : II, 173), *solécisme* (Reynier 1829 : 108). La première brèche se présente dans le commentaire de Boniface sur le manuel de Biscarrat (1835). Boniface y voit un archaïsme plutôt qu'une faute grossière :

MALGRÉ QUE, con., n'est plus d'usage qu'avec le verbe *avoir* ; précédé de *en* ; *malgré qu'il* en ait, *malgré que* j'en eusse. – Mais dans tout autre cas, remplacez *malgré que* par *quoique*. Cette conjonction ne se dit plus, *malgré* l'autorité de Bossuet qui l'a souvent employée. (1835 : 259)

Bien que Martin (1833 : 130) prétende que « *Malgré que* n'a jamais été employé par nos bons écrivains dans le sens de *quoique* », Alphonse Guillebert (1858 : 144) précise qu'on l'utilise toujours en Suisse, bien que la locution soit démodée à Paris, ajoutant « Nous conservons, en fait de vêtements, des modes qui ont été déjà remplacées par d'autres modes dans la capitale ; la même chose nous arrive quelquefois, en fait de langage ».

L'expression est, paraît-il, de retour même à la capitale au début du XXe siècle. Joran remarque :

Beaucoup de personnes cherchent aujourd'hui à remettre en usage l'ancienne tournure *malgré que*, tombée en désuétude depuis le XVIIe siècle, et remplacée par *quoique*, *bien que*, *encore que*, *lors même que*, etc. Nous ne voyons aucun avantage à cette tentative de

régression: les courants du langage ne se remontent pas, il faut s'y abandonner, quand ils ne gâtent pas la langue. (1928 :146)

Mais les auteurs de l'époque (André Gide) et les linguistes (Léon Clédat, Ernest Tisserand) n'hésitent pas à s'y essayer, trouvant l'expression « naturelle » (Gide) acceptable parce qu'usitée (Clédat) et populaire et dialectal (Tisserand). Leurs arguments sont bien résumés dans un long article des *Querelles de langage*, d'André Thérive qui conclut que *malgré que* « appartient au langage populaire et l'on n'en trouve pas d'exemples avant certains auteurs lâchés du XVIIIe siècle. » Il poursuit : « Casanova en est farci. Jusqu'à nouvel ordre, *malgré que* est de la langue concierge... » (1929 »140-141).¹

Le nouvel ordre n'est pas long à s'installer. Le Gal note l'hypocrisie des Académiciens qui utilisent cette expression tout en la condamnant :

L'académicien Lancelot, qui fut un des pères de la *Grammaire illustre des illustres de la Coupole*, appelait tout spécialement l'attention de Xavier sur *malgré que* (p. 261) et lui apprenait avec majesté que « c'est une faute de prendre *malgré que* pour *quoique*. »

Oui, mais l'Académie, Littré et Lancelot proposent, les Académiciens disposent. Veuillez les ouvrir un moment : « *Malgré qu'elle eût* la bouche bonne et le corps souple... » (H. de RÉGNIER, de l'Ac. fr., *Le Mariage de Minuit*, p. 31). « *Malgré qu'il fût* bien comique parfois, son amoureux... *Malgré qu'il fût* ponctuel, personne n'avait fait de réflexions sur son absence... » (G. LECOMTE, de l'Ac. fr., *Les Cartons verts*, p. 10 et p.487, Fasq., 1901).

Il est vrai que Lancelot pourra vous dire à ce propos ce qu'il disait au sujet de *vis-à-vis* de employé au sens de *envers*, à l'égard de: « Cette façon de parler est hélas ! usuelle et les Académiciens mêmes l'emploient, mais l'Académie en corps le condamne, c'est l'essentiel. » (Xavier, p. 244.).

Et des gens simples répondront tout bêtement : A quoi qu'ça sert de prendre en groupe des décisions savantes, si chaque membre du groupe a le droit de s'en moquer?... Les députés peuvent-ils, comme citoyens, se gausser des lois qu'ils votèrent comme parlementaires? Et le Préfet de police, qui se balade en auto, n'est-il pas soumis au code de la route ?

Après la guerre de 39-45 on n'ose plus se prononcer avec autant d'autorité. Maurice Chapelan, qui a pris le nom de plume « Aristide » pour ses chroniques de langage, rappelle la discussion des années 1920, sans prendre au sérieux cette question :

Faute vénielle, en vérité, et qui est passée dans l'usage. Gide lui-même, dans une lettre à Paul Souday (*Incidences*), a déclaré que si cette « expression était fautive hier, elle a cessé de l'être. Elle ne se confond pas avec *bien que*, qui n'indique qu'une résistance passive; elle indique une opposition ». Il faut reconnaître que cela est fort bien vu. (1989 :278)

Malgré que est non seulement acceptable, il est utile car il a une fonction distincte.

Malgré que est une locution « pas française » selon Desgrouais (1801), archaïque selon les commentateurs à partir des années 1830, condamnée mais employée par des Académiciens hypocrites selon Le Gal (1924), et acceptée par Aristide (1989). La tyrannie dénoncée par les rebelles du XVIIe siècle - est-elle enfin morte ?

Les jugements qui contredisent notre propre usage sont peut-être toujours tyranniques, tandis que les nôtres sont plutôt raisonnables, ou couronnés par l'usage. En offrant cette nouvelle perspective de la prescription – un fait de nature, une partie de la psychologie sociale du langage – nous cherchons à mieux comprendre nos ancêtres en grammaire, et à établir une meilleure base de notre science actuelle. Une première étape dans l'analyse scientifique du prescriptivisme est de constituer la typologie générale, le poids relatif des catégories dans chaque texte et dans l'ensemble des textes. Ensuite, nous étudions les particularités, leur apparition, leur disparition, les attitudes et les raisonnements. Et enfin, les rapports entre ces prescriptions et l'usage. Car « All discourses affect the field of possible actions by enabling and constraining what can be done and said, and what cannot » (Verkuyten 2005 : 22). On ne peut exclure *a priori* une de ces pratiques discursives, la prescription. Ce serait un abus du pouvoir du linguiste, un acte de tyrannie scientifique.

Références bibliographiques

- Académie Française. (1638). *Les sentimens de l'Academie Françoise svr la tragi-comedie dv Cid*. Paris : Jean Camusat.
- Aristide [M. Chapelain]. (1989). *La langue française dans tous ses débats*. Paris : Éditions François Bourin.
- Ball, R. (1995). « Plus ça change... ? The enduring tradition of linguistic conservatism ». *French Cultural Studies*, 6, 61-78.
- Berrendonner, A. (1982). *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*. Berne/ Frankfort : Peter Lang.
- Biscarrat, F. & Boniface, A. (1835). *Nouveau manuel de la pureté du langage, ou, Dictionnaire des difficultés de la langue française, relativement à la prononciation, au genre des substantifs, à l'orthographe, à la syntaxe et à l'emploi des mots, et où sont signalées et corrigées les expressions et les locutions vicieuses usitées dans la conversation*. Paris : Librairie Encyclopédique de Robert.
- Bonneau, B. (1836). *Les participes réduits à deux règles qui ne souffrent pas une seule exception : suivis d'exercices où les fautes ont été laissées à dessein, et du corrigé de ces exercices*. Paris : Delalain.
- Brunot, F. (1891). *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*. Paris : Masson.
- Camus, J.-P. (1625). *Issue aux censeurs. Appendice à Alcime, relation funeste, où se découvre la main de Dieu sur les impies*. Paris : M. Lasnier.
- Chapelain, J. (2007 [1936]). *Opuscules critiques*. Edition Alfred C. Hunter. Introduction, révision des textes et notes par Anne Duprat. Genève : Droz.
- Chauveau, J.-P. & Wentzlaff-Eggebert, C. (1983). « Malherbe et les crocheteurs du Port-au-Foin ». *Papers on Seventeenth Century French Literature* 19, 511-532.
- Chomsky, N. (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge MA : MIT Press.
- Collin-d'Ambly, F. (1802). *De l'usage des expressions négatives dans la langue française*. Paris : Charles Villet.
- Couron, A. & Terrin, O. (1975). *Bibliographie des coutumes de France. Éditions antérieures à la Révolution*. Genève : Droz.
- Desgrouais (1801). *Les Gasconismes corrigés ; ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et principalement aux jeunes gens dont l'éducation n'est point encore formée. Nouvelle édition corrigée et augmentée*. Toulouse : V. Douladoure.

- Desportes, P. (1959 [1607]). *Les Amours de Diane. Premier livre. Édition critique suivie du Commentaire de Malherbe*. V. E. Graham, éd. Genève : Droz.
- Desportes, P. (1960 [1573/1607]). *Les amours d'Hippolyte. Édition critique suivie du Commentaire de Malherbe*. V. E. Graham, éd. Genève : Droz.
- Desportes, P. (1961 [1607]). *Élégies. Édition critique suivie du Commentaire de Malherbe*. V. E. Graham, éd. Genève : Droz.
- Dupleix, S. (1651). *La liberté de la langue française dans sa pureté*. Paris : D. Bechet.
- Estienne, H. (1885 [1578]). *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps*. Avec Introduction et Notes par P. Ristelhuber. Paris : A. Lemerre.
- Estienne, H. (1999 [1582]). *Hypomneses*. Traduction et notes par J. Chomarat. Paris : Honoré Champion.
- Étiemble, R. (1964). *Parlez-vous franglais ?* Paris : Gallimard.
- Gasté, A. (1898). *La querelle du Cid. Pièces et pamphlets publiés d'après les originaux*. Paris : Welter.
- Gournay, M. le Jars de. (1634). *Les advis, ov, les presens de la demoiselle de Gournay*. Paris : Toussaint dv Bray.
- Grinberg, M. (2006). *Écrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France*. Paris : Presses universitaires de France.
- Guillebert, A. (1858). *Glossaire neuchâtelois, ou, Fautes de langage corrigées : repertoire contenant sous forme de dialogue et d'une table complète des matières, 1^o Les fautes de langage communes à tous les pays où l'on parle français. 2^o Celles qui sont particulières à la Suisse française. 3^o Principalement et surtout celles qui sont particulières au Canton de Neuchâtel*. Neuchâtel: J. Gerster.
- Guyotjeannin, O. & Lusignan, S. (2005). *Le formulaire d'Odart Morchesne dans la version du ms BnF fr. 5024*. Paris : École des Chartes.
- Hédelin, F. (Abbé d'Aubignac). (1995 [1663]). *Dissertations contre Corneille*. N. Hammond & M. Hawcroft, eds. Exeter : University of Exeter Press.
- Hermant, A. (1923). *Xavier, ou, Les entretiens sur la langue française*. Paris : Le Livre.
- Hermant, A. (1929). *Remarques de Monsieur Lancelot pour la défense de la langue française*. Paris : Flammarion.
- Joran, T. (1911). *Le péril de la syntaxe et la crise de l'orthographe*. Paris : Collection Arthur Savaète.
- Joran, T. (1928). *Les manquements à la langue française. Tournures et locutions vicieuses méthodiquement classées et redressées*. Paris : Gabriel Beauchesne.
- La Mothe Le Vayer, F. de (1638). *Considerations svr l'eloqvence française de ce tems*. Paris : S. Cramoisy.
- La Mothe Le Vayer, F. de (1758). *Œuvres de François de La Mothe Le Vayer*. Dresde : Michel Groell.
- La Mothe Le Vayer, F. de (2007 [1643]). *De la liberté et de la servitude*. Paris : Gallimard.
- Laveaux, J.-C. (1822). *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*. 2^e édition. Paris : Ledentu.
- Le Gal, É. (1924). *Ne dites pas... Mais dites... Barbarismes, Solécismes, Locutions vicieuses*. Paris : Delagrave.
- Leeman-Bouix, D. (1994). *Les fautes de français existent-elles ?* Paris : Seuil.

- Leopold, J. (1999). *The Prix Volney: Its History and Significance for the Development of Linguistic Research*. Dordrecht : Kluwer Academic.
- Lusignan, S. (2004). *La langue des rois au Moyen Âge : le français en France et en Angleterre*. Paris : Presses universitaires de France.
- Malherbe, F. de (1874). *Poésies de F. Malherbe accompagnées du commentaire d'André Chénier. Nouvelle édition*. L. Becq et Fouquières, ed. Paris: Charpentier.
- Martin, C. (1833). *Le Voleur grammatical, ou Dictionnaire des difficultés de la langue française et des locutions vicieuses les plus répandues, avec leurs solutions appuyées de raisonnements empruntés aux meilleurs grammairiens ; ouvrage dans lequel on trouve un traité complet du participe et du subjonctif. 2e édition*. Paris : Auguste Delalain.
- Mellet, P. (2007). *Les traités monarchomaques. Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*. Genève : Droz.
- Merlin-Kajman, H. (2001). *L'excentricité académique. Littérature, institution, société*. Paris : Les Belles Lettres.
- Molard, É. (1803). *Dictionnaire grammatical du mauvais langage, ou recueil des expressions et des phrases vicieuses usitées en France, et notamment à Lyon*. Lyon : l'auteur.
- Munier, F. (1812). *Recueil des locutions vicieuses les plus répandues, même dans la bonne compagnie*. Metz : l'auteur.
- Peignot, G. (1807). *Petit dictionnaire des locutions vicieuses, corrigées d'après l'Académie et les meilleurs grammairiens, précédé d'un abrégé des principes de l'art épistolaire, extrait des auteurs qui ont le mieux écrit sur cette partie, et des conseils d'un père à ses enfants sur la religion, la morale et l'éducation*. Paris : Renouard.
- Poyart, A.-F. [abbé] & Tarte, J.-H.-J. (1806). *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans la langue française Ouvrage dans lequel l'on indique les fautes que commettent fréquemment les Belges en parlant la langue française ou en l'écrivant ; avec la désignation du mot ou de l'expression propre, ainsi que celle des règles qui font éviter les fautes contre la syntaxe*. Bruxelles : J. Tarte.
- Reynier, J.-B. (1829). *Corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation qui se comment, même au sein de la bonne société, dans la Provence et quelques autres provinces du Midi*. Marseille : L'auteur.
- Rolland, J.-M. (1810). *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les Hautes et les Basses-Alpes, accompagnée de leurs corrections, d'après la V.e Édition du Dictionnaire de l'Académie. Ouvrage nécessaire aux jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe, aux instituteurs et institutrices, et utile à toutes les classes de la Société*. Gap : Allier.
- Schütze, C. (1996). *The Empirical Base of Linguistics. Grammaticality Judgments and Linguistic Methodology*. Chicago : University of Chicago Press.
- Thérive, A. (1929). *Querelles de langage*. Paris : Librairie Stock.
- Thérive, A. (1933). *Querelles de langage. Deuxième série*. Paris : Librairie Stock.
- Trippault, L. *Celt'-hellenisme, ov, Etymologic des mots françois tirez dv græc, Plus, Preuves en general de la descente de nostre langue*. Orléans : Eloy Gibier.
- Trudeau, D. 1992. *Les inventeurs du bon usage*. Paris : Minuit.
- Vaugelas, C. Favre de (1647). *Remarques sur la langue française*. Paris : veuve Camusat.
- Verkuyten, M. (2005). *The Social Psychology of Ethnic Identity*. Hove (UK) & New York : Psychology Press.

Villa, É. (1802). *Nouveaux gasconismes corrigés, ou, Tableau des principales expressions et constructions vicieuses, usitées dans la partie méridionale de la France*. Montpellier : G. Izar & A. Ricard.

Vincent, C. (1910). *Le péril de la langue française. Dictionnaire raisonné des principales locutions et prononciations vicieuses et des principaux néologismes*. Paris : J. de Gigord.

¹ Voir par exemple Ball (1995:62): "...there is the fact that many of the grammatical 'mistakes' that were being made and vigorously denounced in 1800 are still being made (and no less vigorously denounced) on the eve of the year 2000."

² Cette préoccupation se révèle également dans la vie de Malherbe écrit par son élève Racan. En rappelant les critiques de ses propres vers, Racan passe en revue les règles malherbiennes pour les rimes (Malherbe 1874: xxix).

³ Malherbe n'a pas hésité à corriger Louis XIII qui signait "Lois" au lieu de "Louis" (Malherbe 1874:xxii).

⁴ Par exemple, l'emploi de *ains*, *ainçois* et *ains que*. Dans le poème "Eurylas" (vers 79; Desportes 1961:197), Malherbe remarque "*Ains pour mais*, c'est parler à l'antique". Dans le même poème (vers 220, p. 204) il condamne le verbe *guerdonner* comme un "vieux mot", ainsi que le nom *proïesse* dans "Cléophon" (vers 26, p. 213).

⁵ Comme provincialisme, Malherbe critique l'emploi du mot *piet* comme un gasconisme (Desportes 1961:12; Élégie I, 13): "Cacafonie: pié en bataille: car de dire *piet* comme les Gascons, il n'y a point d'aparence". Employer *serrer* pour *fermer* est considéré un provençalisme (Desportes 1961: 176; Livre second, Élégie V, 55). *Fier* dans le sens de *joyeux* serait un normandisme: "*fier*, en ceste signification de *joyeux* est peu reçu hors de Normandie" (Desportes 1959:59, XXII,7). Dans la vie de Malherbe, Racan note que son maître critique la prononciation de Paris, en particulier la prononciation bisyllabique du participe passé *eu* (Malherbe 1874: xxx).

Le français ne doit pas suivre le latin: l'emploi du subjonctif en latin dans une construction pareille ne rend pas obligatoire l'emploi du subjonctif en français: "On ne dit pas *Je ne scay que je doive faire*, mais: *que je doy faire*. Je scay bien que le latin dit *debeam*; mais il est question de parler françoys" (Desportes 1961: 127; Élégie XVII, 13).

Malherbe insiste également sur l'indépendance du génie de la langue française vis-à-vis des autres langues modernes. Il rejette la construction "Je vous veuillez encherir" comme une "frase espagnole" (Desportes 1961:41, Élégie V, 16) et "la loy trop rigoureuse me força de résoudre à quitter Cléonice" car "c'est parler allemand" (Desportes 1961:174; Livre second, Élégie V, 2-3).

⁶ Il critique plusieurs mots comme "plébés", comme *serf* (Desportes 1961: 29; Élégie III, 128), tout en conseillant un langage compréhensible aux "crocheteurs du Port-au-Foin" (voir Chauveau & Wentzlaff-Eggebert 1983). Mlle de Gournay n'accepte pas ce principe: "L'excellence & perfection de du langage, consiste selon leur opinion, à fuir quelques mots ou phrases que les communs parleurs ne disent pas"

(1634:72) mais “parler parfaitement” n’est pas la même chose que “parler François simple & triuial” (*ibid.*). Malherbe n’aime pas mieux le “langage du palais” représenté par l’expression *eu esgard à* (Desportes 1960:61; Chanson, 60).

⁷ Malherbe insiste sur l’ordre “naturel” (SVO): *du travail oppressé* serait mieux dit *oppressé du travail* (Desportes 1961:202; Eurylas, 188). *Languissant en avril* serait préférable à *en avril languissant* (Desportes 1961: 217; Cléophon, 120). L’adjectif devrait se mettre directement avant ou après le nom qu’il qualifie, et l’adverbe directement avant son adjectif: Malherbe veut substituer *Il a renversé tout son carquois dedans moy* à *Il a tout dedans moy son carquois renversé* (Desportes 1961:132; Élégie XVII, 140), et *avoir rendu trop connuë ceste amitié* à *avoir trop rendu ceste amitié connuë* (Desportes 1961:199; Eurylas, 126)

⁸ Dans l’élaboration de sa conception de clarté, Malherbe veut que chaque verbe ait un nominatif et chaque nom un déterminant. Dans l’Élégie X de Desportes, par exemple, Malherbe note dans les marges que le poète a “oublié” le sujet: *Il dit qu’avez la sienne* (64); *Quand je voy qu’avez si mal choisi* (69).

La répétition est également conseillée pour les autres parties du discours: l’adverbe (Desportes 1961:57; Élégie VII, 30 (variante de 1600)); la conjonction (Desportes 1961:214; Cléophon, 50); l’article (Desportes 1961:202; Eurylas, 169); et la préposition (Desportes 1961:226; Cléophon, 308).

Toutefois, dans certains cas la répétition du pronom sujet est superflue, selon Malherbe, comme dans les vers 24 et 25 de l’Élégie XIV, 23-25:

Que je me lasche au dueil, et tout desespéré	23
Je maudy le destin contre moy conjuré	24
Je dépîte ma vie à souffrir condamnée	25

Il remarque “ce *je* est superflu” au vers 24, et biffe le *je* du vers 25 (Desportes 1961: 106-107). Pareillement, il trouve la répétition du pronom relatif sujet superflue dans l’Élégie VII, 21 (Desportes 1961:32).

⁹ Malherbe ne condamne pas absolument l’emploi du futur *laira*, mais il conseille qu’on en use « modestement » (Desportes 1961 : 214 ; Cléophon, 52). Dans *Les Amours de Diane*, il suggère qu’on substitue *paraître* à *apparoir*, reflétant un changement en cours à l’époque (Desportes 1959 :92 ; XLV, 1).

¹⁰ Il s’agit dans ce cas du choix de préposition après le verbe, par exemple *de* et non pas *à* après le verbe *empescher* (Desportes 1961: 176; Livre second, Élégie V, 54). Dans certains cas il prescrit l’emploi d’une préposition où Desportes n’en a pas: *blasfemer contre* plutôt que *blasfemer* + complément d’objet direct (Desportes 1961: 23; II, 134) et *jurer de* plutôt que *jurer* + *infinitif* (Desportes 1961: 170 ; Livre second, Élégie IV, 9).

¹¹ Malherbe signale plusieurs fautes dans l'emploi du passé simple (Élégie XVIII, 100; Euryles 65, 187) et dans le choix du mode (Élégies XII, 14 XVII, 13). Dans ce dernier cas, il proteste contre un usage latinisant (voir ci-dessus, note 4).

¹² Malherbe proclame *gens* (Cléophon, 262), *hydre* (XIV, 34) et *alarme* (XII, 49, XIV, 9) féminins, notant pour celui-ci que "qui en use autrement est un pauvre homme" (XIII, 69).

¹³ Afin d'arriver au bon nombre de syllabes dans certains vers Desportes ôtait le -s final de la deuxième personne du singulier: *tu surmonte* (Euryles, 89), *tu te prive* (IX, 54). Malherbe trouvait toutes ces déformations de la langue employées pour suivre des règles de versification le signe d'un mauvais versificateur. L'autre problème de l'accord dérive de la distinction entre le gérondif et le participe présent. Malherbe critique le vers:

Ceste huile est de la lampe incessamment ardent (Pyromance, 87)

disant "Ardant ne peut estre icy gerondif. Il faut donc qu'il soit participe, et par conséquent qu'il convienne en genre avec le substantif *lampe*; et faut dire *lampe ardante*, *chandelle éclairante*, etc." (Desportes 1961:186). Voir également Discours, 101 (Desportes 1961:153).

¹⁴ Dans *Les Élégies* Desportes a employé *léger* pour *légèrement* (Euryles 235), *esperdu* pour *esperdument* (Euryles 302), *coy* pour *coyement* (Cléophon, 84), et *soudain* pour *soudainement* (Élégie X, 113), tous condamnés par Malherbe. Malherbe accepte l'emploi de *cher* comme adverbe (*acheter cher*), mais critique Desportes pour avoir mis la forme féminine (en accord avec le nom *victoire*) lorsque comme adverbe *cher* est invariable (Cléophon, 125).

¹⁵ Malherbe proscriit l'omission d'une partie de la négation, que ce soit le *ne* et le *pas* (ou *point*, *guère*, etc.). En Pyromance, 8 c'est le premier élément qui manque; en Euryles, 322, le deuxième.

¹⁶ Malherbe reproche à Desportes le diminutif *sommeil* pour *somme* (Cléophon, 84, 132) mais l'emploi dans sa propre poésie *Si le plaisir me fuit, aussi fait le sommeil* (Malherbe 1874: 144). Dans sa critique du mot *pourprettes* il élabore: "Je ne sçay comme il entend de faire d'un substantif, *pourpre*, un adjectif diminutif, *pourprette*. J'ay bien leu *rougette*, pour un peu *rouge*, mais il vient d'un adjectif. Ces diminutifs n'ont gueres bonne grâce en françois" (Desportes 1961:197; Euryles 69). Mlle de Gournay proteste que "les enfans de Paris non moins capables docteurs que les Courtisans, en la science de diminuer, ne voudroient pas estre prieuz de tirer d'une tarte vne tartelette" (1634:325).

¹⁷ Malherbe distingue les synonymes (e.g., *opinion* ~ *avis* (Élégie XVII, 92), *plaisante* ~ *agréable* (Cléophon, 93)) et les homonymes (*consommer* ≠ *consumer* (Élégie XI, 68; XVII 122)). D'autres termes il trouve inacceptable, comme *poitrine* ("encores serois-je bien aise que l'on n'usast point de ce mot", Euryles, 2), Vaugelas reconnaît l'absurdité du raisonnement mais soutient quand même la décision (1647: 60). Duplex a du mal à s'imaginer comment on pourrait accepter cette proscription, « Sans doute cete aversion à ce mot *poitrine*, parce que lon dit *poitrine de veau*, vient de quelque femme grosse, qui avoit en horreur la

poitrine de veau. Quelque autre qui aura en horreur la teste de veau, & quelque autre encore les piés de mouton, fera que lon ne dira plus ny teste ny piés. Est-il possible que des personnes, ie ne dis pas doctes, mais qui ont seulement vne once de iugement, approuvent de si estranges resveries ? » (1651 : 452-453).

¹⁸ Leopold 1999:42. Voir également :

Saint-Gérand, J.-P. (s.d.) *Le Journal grammatical et didactique de la langue française [1826-1840] : rémanences et subreptices subversions*. <http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/journlfr/>

¹⁹ Dans les éditions postérieures on ajoute Bossuet et substitue Casimir Delavigne à Lamartine, peut-être parce que celui-ci, élu député en 1833, devient de moins en moins royaliste au cours des années 1830.